INITIALES DU MAIRE AD

INITIALES DU SECR.-TRÉS. Yd

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 9 JANVIER 2017, AU 739 DES BOULEAUX À SAINTE-EULALIE À 19H30.

Sont présents :
Monsieur André Demers, maire
Madame Françoise Vigneault, conseillère
Madame Andrée Brûlé, conseillère
Monsieur Alain Désilets, conseiller
Monsieur Steve St-Laurent, conseiller

Madame Marylène Fortier, conseillère est absente
Monsieur Steeve Raiche, conseiller est absent

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur André DeMers.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi.

17-01-001 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé avec un varia ouvert.

17-01-002 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 À 19H00

Il est proposé par Madame Françoise Vigneault
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016 est adopté tel que rédigé. Les membres du Conseil municipal en ont reçu une copie pour en prendre connaissance avant l'assemblée.

17-01-003 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 À 19H30

Il est proposé par Madame Françoise Vigneault
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 est adopté tel que rédigé. Les membres du Conseil municipal en ont reçu une copie pour en prendre connaissance avant l'assemblée.

17-01-004: RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par Monsieur Steve St-Laurent
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

de ratifier les comptes du mois de décembre 2016 au montant de 147 756.84$ tels que déposés.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures.

RAPPORT DU MAIRE

Il souhaite une excellente année à tous les citoyens.

INITIALES DU MAIRE
AD
Yd
INITIALES DU SECRÉTAIRE

RAPPORT DU REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DES DÉCHETS MADAME MARYLÈNE FORTIER

Madame Fortier est absente.

RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ I.C.R. MONSIEUR STEEVE RAICHE

Il n'y a pas eu de réunion.

LOISIRS COLLECTIFS MADAME MARYLÈNE FORTIER

Madame Fortier est absente.

DÉPÔT DU RAPPORT 2016 DU COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (ICR)

Monsieur Yvon Douville, secrétaire du comité ICR, dépose le rapport qui dresse un bilan des activités du comité pour l'année 2016, et ce conformément aux dispositions de l'article 11 du règlement 404-14 régissant le comité local de développement.

Le rapport indique notamment que le parc 2055 a connu une excellente année avec la construction d'une usine de canneberges et une entreprise de métallurgie. Le parc a généré des revenus d'environ 87 000 $ en 2016.

DÉPÔT DU RAPPORT 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

Monsieur Yvon Douville, secrétaire du comité consultatif en urbanisme, dépose le rapport qui dresse un bilan des activités du comité pour l'année 2016, et ce conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement 405-14 constituant et régissant le comité consultatif en urbanisme.

Le rapport indique notamment que le comité a examiné 4 demandes de dérogations mineures.

DÉPÔT DU CERTIFICAT ÉTABLISSANT LES RÉSULTATS DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT

Monsieur Yvon Douville, directeur général, dépose le certificat établissant les résultats des personnes habiles à voter pour le règlement 437-16. Ce règlement avait trait aux dispositions suivantes :

- 437-16 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles municipaux* pour l'année 2017 à 1 500 000 $.

Le nombre de demandes faites étant inférieur à celui requis pour la tenue d'un scrutin référendaire, le règlement 437-16 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter selon les dispositions de l'article 554 de la *Loi sur les élections et les référendums.*

2017-01-005 : PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2015-17 DE SAINTE-EULALIE

Monsieur Yvon Douville, directeur général, dépose le document « Plan de développement 2015-17 – Évaluation des résultats au 31 décembre 2016 »

CONSIDÉRANT que plusieurs cibles de ce plan triennal ont été atteintes lors des deux premières années et que certaines actions sont requises en 2017 pour compléter les objectifs fixés dans ce plan.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Steve St-Laurent
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

reçoit et accepte le document « Plan de développement 2015-17 – Évaluation des résultats au 31 décembre 2016 »

autorise pour l'année 2017 la mise en place des actions suivantes afin de compléter la réalisation du plan triennal de développement 2015-17 :

- promouvoir notre municipalité comme un centre attractif au niveau de ses services, de sa population et de sa gestion et encourager notre population locale à poser des gestes qui favorisent le développement de notre localité par, notamment, des bulletins envoyés aux citoyens, des messages promotionnels sur notre site web et des apparitions médiatiques dans les médias à portée régionale;

- poursuive les démarches auprès de la CPTAQ pour dézoner de nouvelles aires résidentielles;

- finaliser la démarche MADA (municipalité amie des ainés);

- planifier l'agrandissement du parc 2055 et organiser une journée portes ouvertes;

- poursuivre les actions visant à projeter une belle image de notre localité par, notamment, le déplacement des poteaux sur le coin des érables/des bouleaux et l'offre d'une subvention de 500 $ pour les nouvelles fosses septiques pour les maisons existantes.

2017-01-006 : ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 1 213 400 $

Il est proposé par Monsieur Steve St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE la Municipalité de Sainte-Eulalie accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 18 janvier 2017 au montant de 1 213 400 $ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 323-09 et 338-10. Ce billet est émis au prix de 1 213 400 $ CAN pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

123 600 $	**2.34 %**	**18 janvier 2018**
127 000 $	**2.34 %**	**18 janvier 2019**
130 500 $	**2.34 %**	**18 janvier 2020**
134 000 $	**2.34 %**	**18 janvier 2021**
698 300 $	**2.34 %**	**18 janvier 2022**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

2017-01-007 : CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 323-09 ET 338-10

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Eulalie souhaite emprunter par billet un montant total de 1 213 400 $:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de $
323-09	479 700 $
323-09	617 900 $
338-10	115 800 $

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 213 400 $ prévu aux règlements d'emprunt numéros 323-09 et 338-10 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	**123 600 $**
2019	**127 000 $**
2020	**130 500 $**
2021	**134 000 $**
2022	**137 500 $(à payer en 2022)**
2022	**560 800 $ (à renouveler)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Eulalie émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 323-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2017-01-008 : REMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTION ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

REMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTION ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la tenue d'élection municipales en novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le budget 2017 prévoit une enveloppe pour couvrir les frais de cette rémunération;

Il est proposé par Madame Françoise Vigneault
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil adopte les tarifs de rémunération suivants pour les élections municipales 2017 :

Président d'élection : 725 $

Secrétaire d'élection : 550 $

Tout autre employé : 14 $/heure

Deux repas seront défrayés pour les employés des élections par jour de scrutin ou de vote par anticipation.

Tout tarif non mentionné suit les normes établies par le Gouvernement.

2017-01-009 : NOMINATION REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par Madame Andrée Brûlé
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

renouvelle le mandat Madame Lucie Blanchette à titre de représentante des citoyens de Sainte-Eulalie au sein de l'Office municipal d'habitation;

renouvelle le mandat Madame Françoise Vigneault en tant que représentante du conseil auprès de l'Office municipal d'habitation.

2017-01-010 : BUDGET OMH 2017

Il est proposé par Madame Françoise Vigneault
et unanimement résolu par le Conseil

accepte le budget 2017 de l'OMH comportant une implication financière de 3 204 $ de la municipalité.

2017-01-011 : ADJUDICATION CONDITIONNEL D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DE CONDUITES

Monsieur Yvon Douville, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la recommandation du comité de sélection dans le cadre du projet « Remplacement de conduites sur diverses rues – réalisation de devis et surveillance de travaux # 16086A) » ainsi que la recommandation de Monsieur David Lafontaine.

Soumissionnaire	Conformité	Pointage	Montant avec taxes	Rang
Génicité	Oui	24.00	55 188.00 $	1
WSP	Oui	21.18	60 752.73 $	2
Pluritec	Oui	20.19	59 591.54 $	3
EXP	Oui	19.38	69 663.35 $	4
S.M.	Oui	16.63	79 562.70 $	5
Cima +	Oui	14.69	91 865.03 $	6
Tetra Tech	Oui	13.68	99 913.28 $	7

CONSIDÉRANT que la firme ayant le plus haut pointage est Génicité au montant de 55 188 $ (taxes incluses), soit la somme totale requise pour réaliser ce mandat;

CONSIDÉRANT que ce projet de réfection de conduites d'une valeur estimée totale de 1 174 361 $ a fait l'objet d'une demande d'aide financière de 974 720 $ auprès du FEPTEU, soit une aide correspondant à 83 % du coût total du projet;

CONSIDÉRANT que cette aide financière du FEPTEU n'a pas encore été confirmée par les autorités gouvernementales;

CONSIDÉRANT que le financement de la partie résiduelle de 199 641 $ est prévue être assumée par un emprunt municipal.

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil

accepte l'offre de Génicité au montant de 55 188.00 $ (taxes incluses)) pour réaliser ce contrat conditionnellement à la confirmation de la réception de l'aide financière du FEPTEU et l'approbation du règlement d'emprunt par les autorités gouvernementales;

désigne Monsieur Yvon Douville, directeur général et secrétaire-trésorier, en tant que signataire de tout document en lien avec ce contrat.

2017-01-012 : NETTOYAGE D'UN COURS D'EAU

Il est proposé par Monsieur Steve St-Laurent
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

demande à la MRC de Nicolet-Yamaska de procéder à un nettoyage de la branche no 29 de la rivière blanche situé dans le rang des sapins.

2017-01-013 : MODIFICATION D'UNE GARANTIE D'ASSURANCE D'UN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT la réalisation d'un rapport d'évaluation de la firme Dugré et associés daté du 11 juillet 2016 fixant à 416 000 $ le coût de remplacement aux fins d'assurance de la station d'eau potable située au 337 rang des érables;

CONSIDÉRANT que la valeur assurée de cette installation est actuellement de 774 930 $;

Il est proposé par Madame Françoise Vigneault
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

demande aux assureurs de la Municipalité d'abaisser à 425 000 $ le montant assuré pour la station d'eau potable et son contenu situé au 337 des érables, Sainte-Eulalie.

2017-01-014 : RÈGLEMENT NO. 439-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 410-15 (PREMIER PROJET)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage 410-15 en vertu des articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil

adopte le premier projet du règlement no. 439-17 modifiant le règlement de zonage no. 410-15.

2017-01-015 : AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO. 439-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 410-15

Avis de motion est donné par Madame Françoise Vigneault
qu'elle présentera à une séance subséquente le règlement no. modifiant le règlement de zonage 410-15.

2017-01-016 : MAISON DES JEUNES LA VOUTE SAINTE-EULALIE

CONSIDÉRANT la réalisation d'un projet pilote de septembre à décembre 2016 par un groupe de bénévoles qui a donné des résultats probants;

CONSIDÉRANT la volonté de ce groupe de bénévoles de poursuivre ce projet de maison de jeunes, incluant également un volet familial;

CONSIDÉRANT que la Municipalité considère important de soutenir un tel projet en autant que les bénévoles y poursuivent une implication active;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas économique d'acheter l'ancien bâtiment de la caisse Desjardins dans lequel se tient actuellement les activités de LA VOÛTE mais qu'il serait possible de le louer temporairement le temps d'implanter un local plus approprié;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a prévu des montants pour un tel projet dans son budget 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Andrée Brûlé
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

défraie pour une période de 4 mois (15 janvier au 15 mai 2017) le loyer pour la tenue des activités de LA VOÛTE dans l'ancien bâtiment de la caisse, et ce jusqu'à concurrence de 1 200 $ par mois;

élabore une solution pour implanter un local permanent pour la tenue des activités de LA VOÛTE, en collaboration avec celle-ci, sous la condition d'une implication bénévole soutenue pour réaliser les activités de ce projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions de 30 minutes est accordée aux personnes présentes.

Levée de l'assemblée sur une proposition de monsieur Alain Désilets à 20h03.

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du *Code municipal.*

André DeMers
Maire

Yvon Douville
Directeur général
secrétaire-trésorier